

RANDONNÉE À PIED

LE BOIS ROGER

■ **DISTANCE** 13,5 km

■ **TEMPS/DURÉE** 3h30

■ **DÉNIVELÉ POSITIF** 152 m

■ **DÉPART** Mairie de Bursard, à

9 km au sud de Sées par les D 42 et D 309

BALISAGE

→ jaune

POINTS D'INTÉRÊTS



© JE Rubio



© Tourisme 61

EN CHEMIN

- Étang de Bois Roger
- Haras

DANS LA RÉGION

- Sées (classée petite Cité de Caractère ®)
- Mortrée : château d'Ô XVe-XVIIe
- Almenêches : château
- Chailloué : château

INFORMATIONS TOURISTIQUES

Tourisme 61

27 Boulevard de Strasbourg, 61007 Alençon

Tél : 02 33 28 88 71

Mail : tourisme61@orne.fr

www.ornetourisme.com

www.randonnee-normandie.com



Conseil départemental de l'Orne - Tourisme 61 -
édition 2022 - téléchargement gratuit - **Ne peut être vendu**
C.Photo de la couverture : © JE Rubio

JE RAND'ORNE

EN PAYS DE SÉES

LE BOIS ROGER

DISTANCE 13,5 km - **DURÉE** 3h30 - **NIVEAU** Moyen

DÉPART BURSARD



DISTANCE 13,5 km - DURÉE 3h30 - NIVEAU Moyen

PAS À PAS

- 1 De l'allée arborée, prendre la D 309 à droite sur 100 m, puis bifurquer sur le chemin à droite. Emprunter la route à gauche et, au croisement, continuer en face par le chemin qui passe à gauche du château d'eau.
- 2 Suivre la route à gauche sur 30 m puis, à l'aire de pique-nique, la route à droite. Après Les Aunès, elle se dirige vers le bois Roger.
- 3 Dans le virage à gauche, s'engager sur le sentier à droite et entrer dans le bois. Franchir le ruisseau de Bois-Roger et monter. Prendre la route à droite sur 50 m, puis obliquer sur le sentier à gauche. Il débouche sur un large chemin.
→ À gauche, à 50 m, vue sur l'étang de Bois-Roger.
- 4 Prendre le large chemin à droite, puis la piste à gauche. Elle dessert La Rapatrie. Emprunter la D 738 à droite sur 250 m et, au calvaire de La Roussière, la route à gauche.
- 5 À la croisée, tourner à droite. Laisser la piste à gauche et descendre à L'Aspelière. Emprunter la D 738 à gauche et, au carrefour, au niveau du grand pin, la voie à droite. Arriver dans le virage à gauche.
→ Variante (circuit de 11,8 km) : continuer tout droit, franchir le ruisseau et remonter dans le bois.
- 6 Tourner à gauche. Emprunter la D 42 à droite (**prudence !**), dans Neauphe-sous-Essai, pour franchir la vallée, puis bifurquer à droite vers Timboeuf.
- 7 Dans le haut du hameau, s'engager à droite sur le sentier entre les deux maisons et descendre dans le bois. Le sentier sinueux longe le ruisseau et le plan d'eau. Prendre le chemin à droite, franchir le vallon et monter dans le bois.
- 8 À l'intersection, prendre le chemin à gauche et longer la piste équestre du haras des Bruyères. Franchir le vallon, remonter par la route, redescendre au Vesque et passer le pont.
- 2 Traverser la route et, par l'itinéraire utilisé à l'aller, rejoindre le point de départ.



© J.E. Rabibio
SCANZS® - ©IGN PARIS 2016 - Reproduction interdite - Licence n°61-007-10211 / Institut Géographique National - Région Basse-Normandie - Convention 2016 relative à la mise à jour mutualisée du SCANZS©IGN / Région Basse-Normandie - Département du Calvados - Département de la Manche - Département de l'Orne